

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 11 Votants : 12 Procurations : 1 Absent : 3

Date de convocation : 18 novembre 2025

Date d'affichage : 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN, Sabine THOMAS

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : Budget principal 2025 – Décision modificative n° 2

Délibération n° 2025-57

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : COMBUSTIBLES	5 000,00 €			
D 60632 : Fournitures de petit équipement		8 000,00 €		
D 60633 : Fournitures de voirie	8 000,00 €			
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et f	1 000,00 €			
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains		27 000,00 €		
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	5 000,00 €			
D 6168 : Autres primes d'assurance	1 040,00 €			
D 623 : Publicité, publications, relations publiques		3 000,00 €		
D 635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration)	2 500,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 540,00 €	38 000,00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		5 000,00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		15 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		20 000,00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement		43 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		43 000,00 €		
D 65311 : Indemnités de fonction (élus)	500,00 €			
D 65315 : Formation (élus)	1 000,00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €			
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		9 040,00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		9 040,00 €		
R 70841 : Mise à dispo personnel CL de rattach.			10 000,00 €	
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes divers			10 000,00 €	
R 773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance qu				96 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques				96 000,00 €
Total	24 040,00 €	110 040,00 €	10 000,00 €	96 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		31 000,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		31 000,00 €		
D 203-2505 : Maison Michel	1 500,00 €			
D 203-2514 : DSP Réseau de chaleur	1 900,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 400,00 €			
D 2131-2501 : Hôtel de Ville		10 500,00 €		
D 2132-2502 : Ancienne école des Liquisses		1 500,00 €		
D 2181 : Installations générales, agencements et aménag		3 400,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 400,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			43 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne			43 000,00 €	
Total	3 400,00 €	46 400,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
Total Général		129 000,00 €		129 000,00 €

Oui cet exposé, le Conseil Municipal :

- Adopte la décision modificative n° 2 portant modification du budget principal telle que présentée par Monsieur le premier adjoint chargé des finances.

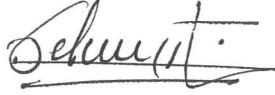
Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20251127-20252711_57-BF
Reçu le 01/12/2025

Délibération adoptée à 12 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



01 DEC. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :01 DEC. 2025.....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20251127-20252711_57-BF
Reçu le 01/12/2025

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour 12

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 18/11/2025

Présenté par le Maire

A Nant, le 27/11/2025

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Nant, le 27/11/2025

Le Conseil Municipal

AROCAS Claude

BARASCUD Michèle

BOUAT Yvan

CAYRON Lionel

CHARALAMBOS Jean-Pierre

COULET Magali

DELMAS Alain

FIOL Richard

FOURNIER Paulette

FRENEHARD Anne-Marie

GALLIARD Jean-François

GOVIGNON Virginie

JULIAN Christian

THOMAS Sabine

VERNHETTES Michel

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le 01 DEC. 2025
01 DEC. 2025

A

Nant

, le 27/11/2025